

1/77

Les Limites communales...



36000 mailles à repriser?

le carré bleu

Feuille internationale d'architecture

Directeur : A. Schimmerling

Rédaction et publicité :

29, bd E. Quinet, Paris 14^e

Comité de rédaction :

E. Aujame • J.B. Bakema • G. Candilis •

D. Cheron • D. Cresswell • J. Decap •

P. Fouquey • Y. Schein • P. Nelson •

P. Grosbois • L. Hervé • A. Josic •

A. Schimmerling •

F. Lapied, B. Lassus, R. Le Caisne

J.-C. Deshons • M. Duplay • G. Pingusson

Collaborateurs :

Roger Aujame, Elie Azagury, Sven Backstrom,

Aulis Blomstedt, Lennart,

Bergstrom, Giancarlo de Carlo,

Eero Erikainen, Ralph Erskine,

Sverre Fehn, Oscar Hansen, Reuben Lane,

Henning Larsen, Sven Ivar Lind,

Ake E. Lindquist, Charles Polonyi,

Keijo Petaja, Reima Pietila, Michel Eyquem,

Aarno Ruusuvuori, Jorn Utzon,

A. Tzonis, Georg Varhelyi,

Percy Johnson Marshall

SOMMAIRE 1/77

P. 1. Alain GAUTRAND : limites communales « 36.000 mailles à reprendre »

p. 26 English summary

p. 27 Informations

Prix de l'abonnement annuel : 50 F

Le numéro : 14 F

C.C.P. Paris 10.469-54 Z

Etudiants : 10 F

IMPRIMERIE DU CANNAU - MONTPELLIER



Vue aérienne
de LANGOG
(Lozère)

LES LIMITES COMMUNALES :

ALAIN GAUTRAND, urbaniste

SOMMAIRE.

- LES FAITS** Un exode inguérissable.
- LES ORIGINES** Une forme d'industrialisation basée sur un postulat erroné : *La mobilité de l'Homme.*
- LES RESULTATS** Un déséquilibre généralisé et destructeur entraînant :
- . la faillite de la vie collective,
 - . la faillite financière,
 - . la faillite de l'urbanisme.
- LES REMEDES**
- . une renonciation générale des formes concentrationnaires,
 - . l'expression d'une doctrine globale d'aménagement du territoire,
 - . des initiatives politiques,
 - . la fin des tâtonnements.
- Epilogue : on demande un maire-forain.

36.000 MAILLES A REPRISER ?

3

it des
inaître
réajus-
elle,
ociales-
rès inex-

orte d'-
tou-

s, que
elles
écennies
excrois-

depuis
ard'hui

?
endue,
orte

si lour-
ral" ou

les faits

LES CHIFFRES NOUS AURONT, UNE FOIS DE PLUS, ABUSES. IL Y A BIEN 36 000 MAIRES EN FRANCE. MAIS PEUT-ON ENCORE DIRE QU'IL Y A 36 000 COMMUNES ? ELLES ONT BIEN EXISTE : LEURS LIMITES SE LISENT TOUJOURS SUR LES CARTES ADMINISTRATIVES ET CETTE PERSISTANCE A LONGTEMPS FAIT ILLUSION. COMBIEN DE CES COMMUNES, AUJOURD'HUI, SONT-ELLES ENCORE VIVANTES ?

NOUS EN AVONS NOUS-MEMES EFFACE UN GRAND NOMBRE DEPUIS UN DEMI-SIECLE. COMMENT ? PAR UNE ERRANCE GENERALISEE QUI A TRANSFORME LES HABITANTS EN MIGRANTS CHRONIQUES, A LA FOIS EMI-GRANT POUR SA COMMUNE ORIGINALE ET A LA FOIS IMMIGRANT POUR SA COMMUNE D'ADOPTION. VIDANT D'UN COTE UNE COMMUNE POUR EN ETOUFFER, UN PEU PLUS LOIN, UNE AUTRE.

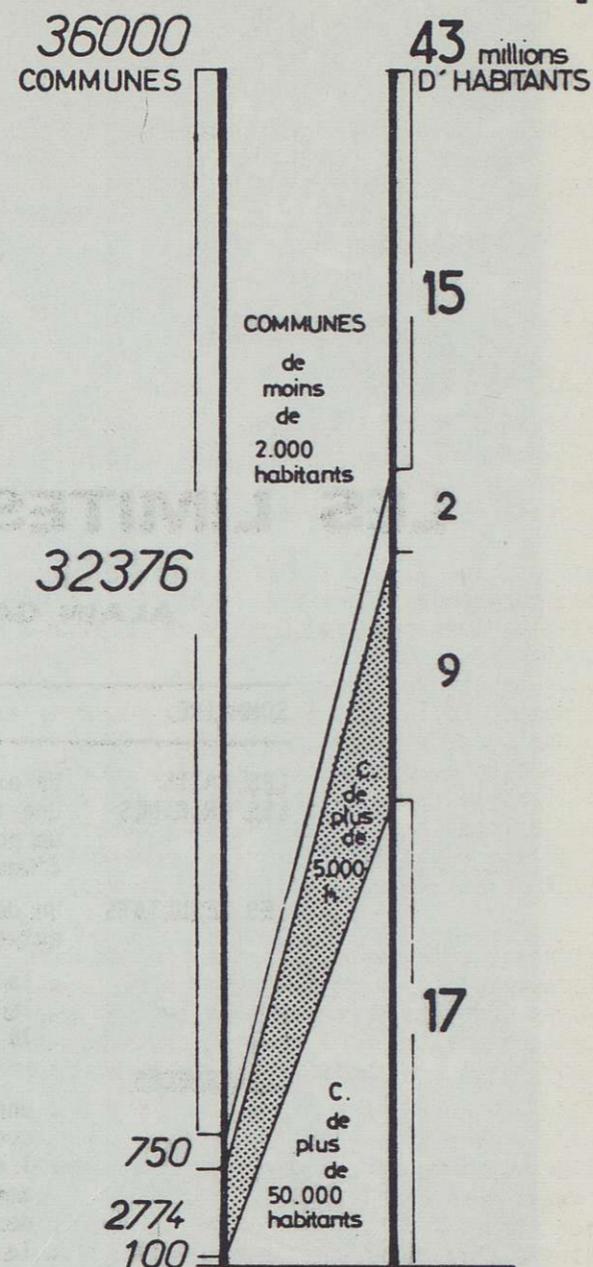
D'UN BOUT A L'AUTRE DE CE RESEAU ORGANIQUE DU PEUPLEMENT, RARES SONT LES CELLULES QUI ONT ECHAPPE A CETTE MAREE DESTRUCTRICE..

EN FRANCE, PLUS DE 30 MILLIONS D'HABITANTS SUR 50 ONT FUI LEUR COMMUNE D'ORIGINE ET ONT DEFERLE SUR QUELQUES AUTRES. LES CHIFFRES SONT ELOQUENTS :

D'UN COTE 15 MILLIONS D'HABITANTS SONT EPARPILLES PARMI 32 376 COMMUNES DONT AUCUNE N'ATTEINT LA POPULATION DE 2000 HABITANTS. DE L'AUTRE COTE 17 MILLIONS SONT CONCENTRES SUR UNE CENTAINE DE COMMUNES DE PLUS DE 50 000 HABITANTS (1)

FAUDRAIT-IL SE REJOUIR DE CETTE PERFORMANCE ?

(1) Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'agglomération parisienne.



LA REALITE, QUE NOUS AVONS TOUJOURS QUELQUE PEINE A ADMETTRE LORSQU'ELLE EST DESAGREABLE, FINIT PEU A PEU PAR S'IMPOSER A NOS YEUX : CETTE TRAME ELEMENTAIRE DE LA SOCIETE HUMAINE EST EN VOIE DE DESTRUCTION.

une unique origine

Une vague de fond a secoué l'ensemble du peuplement et a remis en cause la structure même de son réseau, depuis le hameau le plus éloigné jusqu'au centre régional.

Son origine ? Elle est bien connue. Elle a été longuement décrite et analysée. Ce n'est pas l'industrialisation mais une certaine industrialisation. Celle qui a trouvé plus commode de prendre comme postulat la mobilité de l'homme. Celle-là a été peu soucieuse de composer ou de s'accommoder de ce qui existe. Malgré un évident désir de s'entourer des conditions les plus favorables, le choix final de la localisation des installations industrielles reste dominé par la recherche d'une rentabilité immédiate et à courte vue.

Il n'est qu'à faire l'inventaire des sites industrialisés dont notre sol s'est couvert. Rares sont les installations qui ont cherché à s'adapter et à s'associer, sinon à s'intégrer à l'organisation globale préexistante.

Elles sont le plus souvent plaquées artificiellement sur le sol, là où elles avaient le moindre effort à fournir, rompant un équilibre parfois séculaire et montrant ainsi qu'elles étaient peu soucieuses de s'y infiltrer pour en composer un autre.

Etait-ce vraiment impossible ?

Et au fur et à mesure du développement des activités industrielles il faut reconnaître que le désir de s'adapter, - ou de se réajuster, - à la réalité locale, - à son échelle, à son cadre physique et à ses bases sociales, - est resté jusqu'à nos jours à peu près inexistant.

Etait-ce à ce point difficile ?

Une sorte d'intérêt supérieur, une sorte d'alibi de technicité ou de nouveauté a toujours semblé prévaloir.

Sur tout le reste.

Comment s'étonner, dans ces conditions, que la plupart des installations industrielles continuent d'apparaître, malgré les décennies écoulées, pour ce qu'elles sont : des excroissances artificielles.

les résultats : un exode massif

Les résultats ?

Ils sont connus.

D'abord un exode massif, persistant depuis près d'un siècle et paraissant, aujourd'hui encore, inguérissable.

Pourquoi cacher cet échec fondamental ? Pourquoi en minimiser la portée, l'étendue, la profondeur en lui attribuant une sorte d'exclusivité rurale ?

Exode rural ? Comment se tromper aussi lourdement ! Aucun centre, qu'il soit "rural" ou "urbain" n'est aujourd'hui épargné.

Aucune région n'a échappé à cette maladie et rares sont les villes, même parmi les mieux enracinées, qui ont pu lui résister.

L'exode "rural", oui, si l'on pense que la première victime, à l'origine, a été l'activité agricole. Il mérite à ce titre la place qu'on lui accorde. Une grande partie du territoire agricole a été vidé de ses habitants. Mais reconnaissons-le il a depuis longtemps élargi ses frontières dans l'espace car nulle région n'a été épargnée et dans le temps, car il est rare que la première implantation de l'immigrant soit désormais définitive.

Comme si une large couche de la population était revenue à l'âge des grandes migrations.

● un déséquilibre général

D'un côté une partie du territoire vidé de ses habitants, de l'autre quelques communes submergées par une immigration à peu près ininterrompue.

Ce déséquilibre général et destructeur s'étale sous nos yeux. Ses méfaits sont nombreux. Mais comment ne pas regretter, en premier lieu, la faillite de la vie publique ?

Car, d'un côté à l'autre de ce navire déséquilibré, tous les centres de la vie collective ont été affectés : par dépeuplement, par vieillissement des survivants, par dépréciation architecturale. Et le dépérissement de la vie publique et des fonctions urbaines n'a été que l'ultime conclusion de cet enchaînement.

Comment aurait-il pu en être autrement ?

● le dépérissement des centres

Doit-on encore appeler "village" ces coquillages vides, occupés sporadiquement en été par ces visiteurs si visiblement désœuvrés ? Et ces autres vestiges immobiliers, emprisonnés dans le corset de ces banlieues informes comme un kyste dans sa gangue graisseuse, est-ce encore une ville ? C'est devenu, pour les assiégés seulement, le centre "ancien".

Dans le premier cas, il n'y a plus de paysans. A part quelques irréductibles. En général assez âgés.

Dans le second, il n'y a plus de citadins. A part quelques vieux ménages.

Les uns et les autres se contentent encore d'un confort jugé rustique. Ce sont les derniers habitants.

Mais oui ! la réalité est là : le dépérissement des centres est général. Les uns par deshérence, les autres par asphyxie. Et les symptômes observés sont d'une similitude étonnante.

Dans les deux cas, ce sont les plus jeunes habitants qui ont émigré et il ne subsiste qu'une population vieillie.

Le phénomène assez voyant et très ancien dans les villages et les petits centres dépourvus de banlieue était déjà décelable dans la quasi totalité des villes dès 1962. Il n'a cessé depuis de s'aggraver. Mais il est escamoté par un simple artifice de langage : par commodité, par ignorance ou vanité on a assimilé dans le terme de "ville", à la fois la ville originaire, - la seule qui, en fait, mériterait réellement cette



Variation 1962-1968 dans le centre :

	de la population des résidences principales	des résidences principales	du nombre de pers. par logement	des logements vacants et résidences secondaires
		°	(nombres absolus)	°
Perpignan	- 16,5	- 8,8	- 0,23	+ 45,5
Orléans	- 16,7	- 8,4	- 0,23	+ 124,8
Dijon	- 12,5	- 5,8	- 0,18	+ 47,0
Limoges	- 11,7	- 6,7	- 0,12	+ 27,1
Mulhouse	- 12,0	- 5,6	- 0,19	+ 217,5
Lens	- 5,5	- 0,2	- 0,15	+ 32,8

dénomination-, et ce conglomérat désordonné qui l'emprisonne.

Vu de loin, la démographie de cet attelage hybride est effectivement en progression démographique constante.

Mais vu de près, ce que l'on nomme "le centre" (c'est-à-dire ce qui reste de la ville..) perd ses habitants un à un.

Dans des agglomérations aussi différentes et aussi éloignées les unes des autres que Perpignan, Orléans, Dijon, Limoges, Mulhouse ou Lens, on retrouve dans la ville originaire un pourcentage de dépeuplement très voisin. Il est respectivement, entre 1962 et 1968, de 16,5 - 16,7 - 12,5 - 11,7 - 12 et 5,5%.

A Rouen, entre 1954 et 1962, un secteur de 90 hectares au coeur de la ville a perdu 5000 habitants.

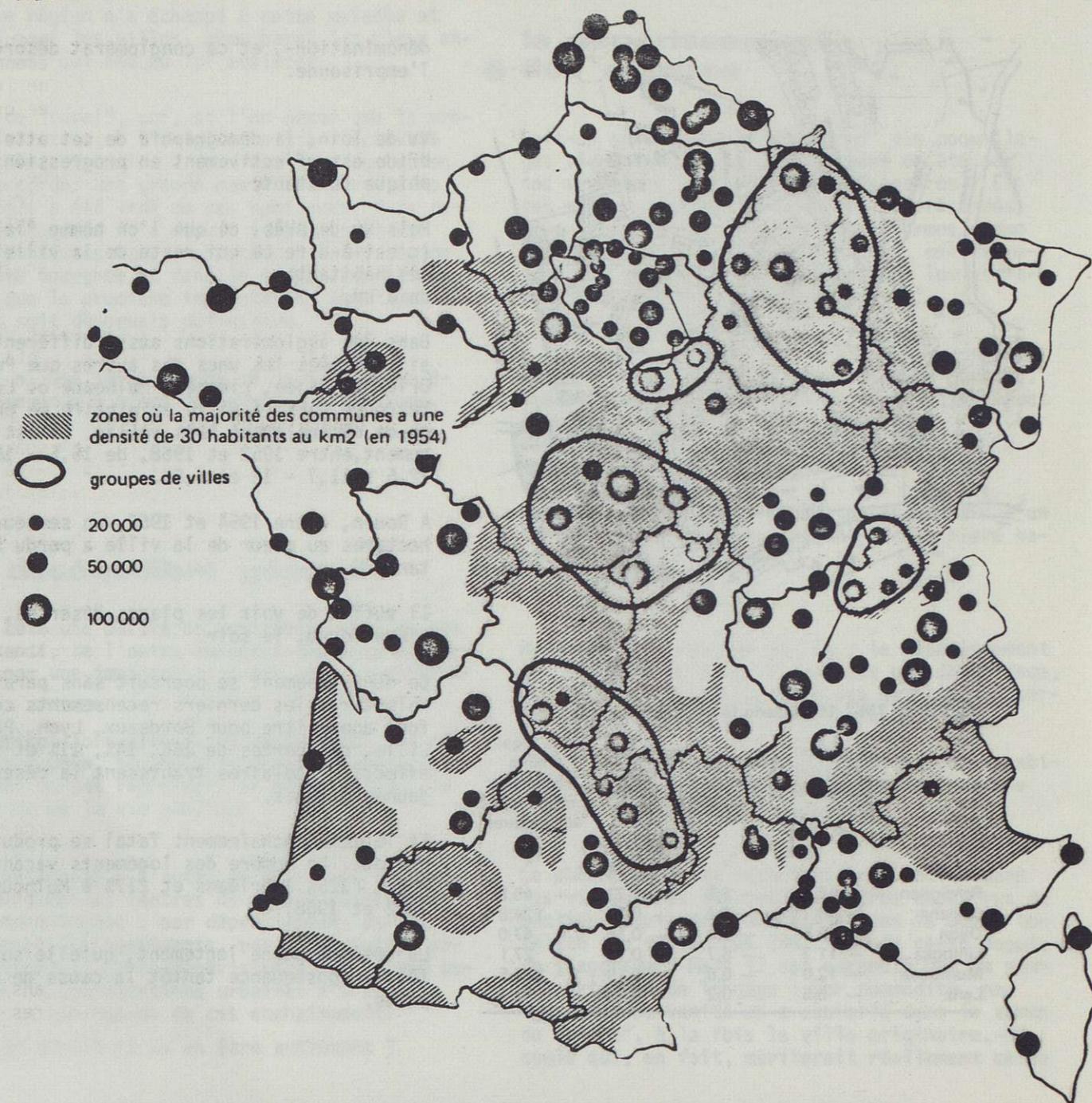
Il suffit de voir les places désertes, ces anciens forum, le soir.

Ce dépérissement se poursuit sans paraître se ralentir : les derniers recensements connus font apparaître pour Bordeaux, Lyon, Paris et Lille, des pertes de 16%, 14%, 11% et 10%. Les effectifs scolaires trahissent la désertion des jeunes ménages.

Et le même enchaînement fatal se produit un peu partout. Le nombre des logements vacants s'accroît (125% à Orléans et 217% à Mulhouse entre 1962 et 1968).

La vétusté gagne lentement, qu'elle soit tantôt la conséquence tantôt la cause de ces départs.

VILLES MOYENNES EN 1968 ET ZONES A FAIBLE DENSITE



Et, comble d'une similitude de destinée où le petit village et le coeur urbain d'une grande agglomération semblent se rejoindre, certains de ces logements vacants commencent à apparaître comme résidence secondaire...

Il est vrai que leur taille n'a pas plus évolué depuis cinquante ans, que celle des villages avec lesquels ils gardent, finalement, davantage de ressemblance.

Au centre de leur magma résidentiel la ville continue donc à occuper sensiblement la même surface. Elle devient bien modeste : le rapport moyen est de 1 à 10. Il est comparable à celui de la ville éponyme et de l'agglomération: 6% à Grenoble, 7,5% à Bordeaux, 8% à Lyon...

Mais ce rapport ne cesse de croître en leur défaveur. Bien sûr, des actions de rénovation puis de restauration ont tenté, avec plus ou moins de bonheur, de réparer ou d'atténuer les effets négatifs que la congestion de la périphérie avait sur la ville.

Mais, à une époque où l'on utilise à tout propos le terme d'urbanisme, il est assez remarquable de constater que la superficie des villes françaises a pratiquement cessé de croître à partir du début du XX^e siècle.

C'est-à-dire au moment où l'on a commencé à parler d'explosion "urbaine".

Etes-vous bien sûr qu'elle était "urbaine" cette explosion ?

La ville semble bien avoir été absente de nos préoccupations depuis quelques décennies. Il est vrai que la population urbaine (citadins originaires) s'est autant raréfiée que celle des villages et des campagnes.

Tandis qu'une population déracinée, toujours plus nombreuse, converge, avec notre consentement sinon notre encouragement autour de ces "villes de fixation" dont le siège va commencer. Et le rapport des forces peut ôter jusqu'à l'espoir d'une solution.

Les grands et les petits ensembles, de grandes ou de petites maisons, élevés si hâtivement depuis 30 ans aux portes des villes ne sont jamais que des accumulations de logements. Pourquoi le nier ? Il s'agissait avant toute chose de "loger" ces immigrants et non de permettre à la ville - et aux citadins - de les assimiler. Venus d'une proche ou lointaine région n'était-ce d'ailleurs pas pour un séjour plus ou moins long ? La moyenne des séjours dépasse rarement dix ans.

Alors pourquoi ne pas les appeler par leur nom ces banlieues résidentielles : elles ne sont trop souvent que des cités de relogement, des centres de transit, des campus - confortables - pour personnes déplacées.

Et n'y ressemblent-elles pas, parfois ?

Que les immeubles de logements superposés s'appellent "collectifs" et que ceux qui sont alignés interminablement le long des voies se dénomment "individuels" reste quelque peu énigmatique, mais ne change guère ni le contenu ni le cadre. Qu'y-a-t-il donc de "collectif" dans ces logements superposés sinon le toit et l'escalier ? Et qu'y-a-t-il d' "individuel" dans l'alignement cent fois répété de ces autres logements ? La couleur des volets ? la singularité du style ?

Qu'exprime aujourd'hui leur inquiétante multiplication : le besoin d'un fragile refuge, le désir de repli, le goût d'une maigre verdure ?

Ou, plus simplement, le sentiment de pouvoir être un peu - même très peu - plus éloigné du voisin ?

La société, en tout cas, ne pouvait rêver de trouver plus beau cimetière.

● la concession à perpétuité : la copropriétarisation du sol

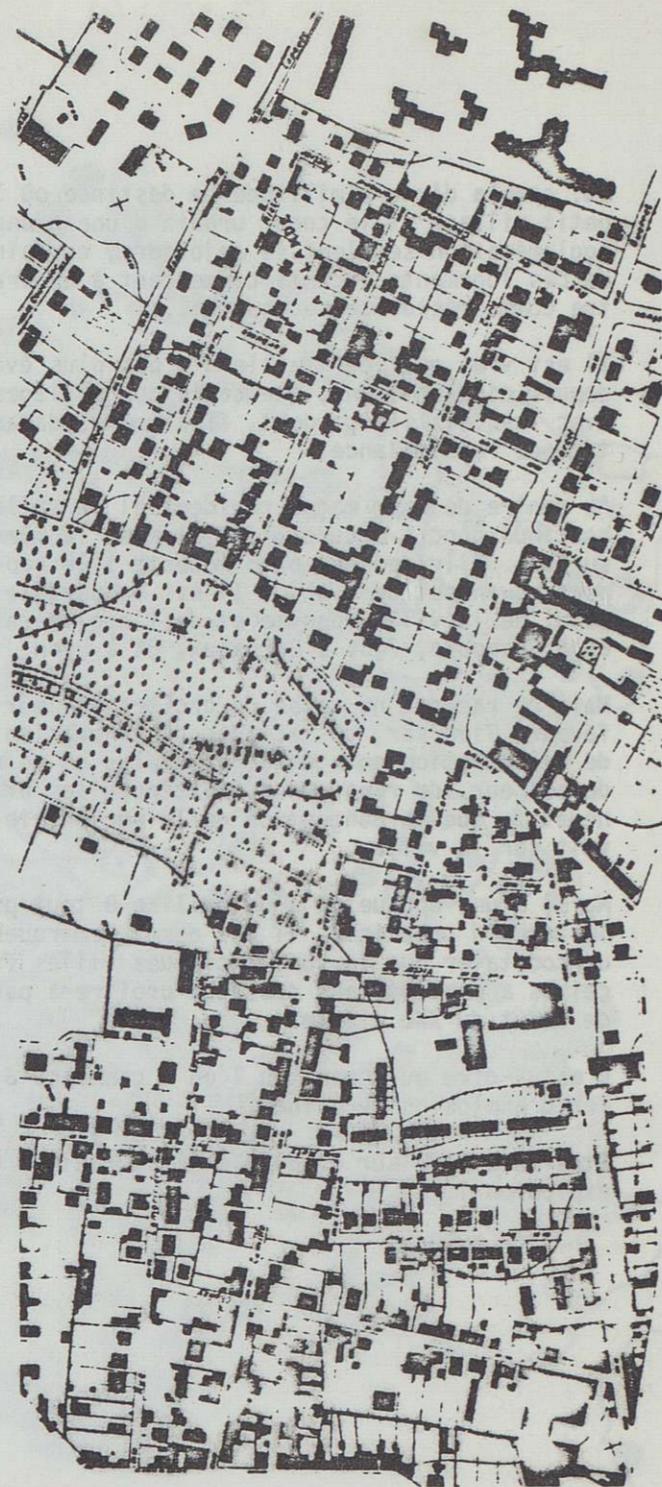
La municipalisation des sols ? Mais nous lui tournons le dos ! On assiste plutôt depuis 20 ans à une "copropriétarisation" systématique.

Après la forme architecturale pavillonnaire, c'est la structure foncière qui prend, en se morcellant, la taille de la société dans laquelle, si nous n'y prenons garde, nous risquons de vivre bientôt ; la société individuelle.

Depuis des années tout semble être mis en oeuvre pour tenter de transformer 15 millions de français en autant de copropriétaires. Publicité, prêts, avantages de toute nature finissent par y parvenir.

Ce lotissement à l'échelle nationale progresse bien. Il reste encore beaucoup à se partager. Le terrain ? La seule qualité recherchée semble être le terrain "à vendre". Il est morcelé, découpé, subdivisé, atomisé.

La municipalisation ? Mais chaque parcelle est en train de devenir une petite suzeraineté.



La municipalisation ? Mais nous sommes sur le point d'arriver à son extrême opposé : la copropriétarisation du sol.

36 000 communes ? Oui !
Et bientôt 15 millions de suzerains.

Ce dépeçage est significatif du consentement général pour réduire au minimum les obligations de la vie en commun.

Lors des réunions de travail organisées à l'occasion de l'étude des P.O.S., que voit-on parfois surgir ? des associations d'habitants ? Non ! des associations de propriétaires fonciers. Et la discussion devient vite celle d'une assemblée de copropriétaires.

Comment pourrait-il en être autrement ? Certaines communes ne risquent-elles pas de devenir une vaste copropriété ? Et le pouvoir du syndic supérieur à celui du maire ?

Qui n'a pas observé que les documents sur lesquels sont établis les P.O.S., sont, depuis quelques années, des documents cadastraux, comme si, désormais, la seule chose qui importait, dans l'aménagement d'un territoire était de respecter le parcellaire ?

Tous les plans d'urbanisme étaient auparavant, établis sur des documents cartographiques s'attachant, avant tout, à représenter ce qui singularise durablement le terrain : son relief, son utilisation économique, son hydrographie et tous les autres éléments de la géographie locale.

C'est toujours le cas de la plupart des pays qui nous entourent. Alors, cette nouveauté, est-elle une heureuse innovation ? ou un aveu fâcheux ?

9

Peut-on, dans ces conditions, espérer un volte-face complet ? Peut-on, à la fois et au même moment, flatter cette appropriation individuelle et réveiller la notion d'intérêt collectif ?

Est-il raisonnable d'imaginer aujourd'hui un retour à des formes d'appropriation commune ? Et que ce retour rencontrerait la faveur qu'il mériterait ? C'est bien douteux.

Il est bien temps de découvrir que nous sommes devenus, pour la plupart, des propriétaires.

Que n'a-t-on préservé du déclin les "mazades" du Languedoc. Les biens sectionaux, communs et indivis, appartenaient aux habitants de la section - et à eux seuls - mais tant qu'ils pouvaient effectivement y être comptés comme habitants. Ils sont tombés aujourd'hui en désuétude.

Et ces étonnants biens communaux du Massif du Tanneron (Var). Une coutume ancienne en attribuait la propriété à ceux qui les cultivaient. Mais tant que cette exploitation durait.

Elle a été abolie en 1963.

Allons ! l'exemple viendra peut-être, une fois de plus, de la terre.

Aujourd'hui les G.F.A. (Groupements fonciers agricoles) et les G.A.E.C. (Groupement agricole d'exploitation en commun) nous montrent peut-être la voie.

Pourrait-on imaginer des G.F.U. (Groupement foncier urbain...) pour tenter de réintroduire dans les quartiers urbains au moins un germe de l'identité des sections de commune ? Et la qualité d'habitant ? ...

Mais personne n'avait prévu, semble-t-il, que cette poussée de fièvre entraînerait inexorablement, avec un décalage variable de quelques années, une augmentation beaucoup plus rapide des charges - jusqu'à dépasser parfois les ressources locales -, et la diminution symétrique de l'efficacité des fonctions urbaines que bien des facteurs, liés à l'entassement, en se conjugant ont fini par étouffer : l'éloignement relatif des centres d'activité, la complexité des déplacements, etc...

Sans entrer dans le détail comptable des nombreuses réalisations entraînées par ces excroissances, on peut facilement comprendre que le coût des travaux a déjà été proportionnel à la surface occupée par habitant. Or, ce rapport, de la compacité initiale de la ville à l'extrême dilution pavillonnaire est supérieur à 10. La surface occupée dans les banlieues (et la longueur de TOUS les réseaux) est, dix fois supérieure à celle qui est nécessaire, en ville pour le même nombre d'habitants.

Il n'est qu'à comparer les densités.

Enfin, le dépassement de certains seuils de population, en obligeant le recours à des solutions techniques plus complexes a, lui aussi contribué à renchérir les aménagements urbains.

Quant aux prix des terrains ils n'ont fait que refléter les mécanismes de cette consommation abusive.

Peut-on, dans ces conditions, s'étonner des résultats des calculs (faits assez tardivement) exprimant le coût d'un nouvel habitant pour la collectivité : il passe de 24 000 F. dans une ville de moins de 50 000 habitants à 37 000 F. pour une agglomération de 200 000 habitants. La charge par habitant croît dans les mêmes proportions 245 F. par personne et par an dans

une ville inférieure à 10 000 habitants, 262 F. (entre 50 000 et 100 000) et 417 francs pour une population supérieure à 100 000 habitants.

L'équilibre financier qui est de plus en plus considéré comme un indice infailible de santé est bien révélateur de cette impasse : il est troublant de constater que les grandes agglomérations surpeuplées souffrent du même désordre financier que les villages désertés : un déséquilibre persistant - à l'image du déséquilibre du peuplement, atténué par des aides de l'état, mais parfois illustré par des faillites retentissantes...

Certaines faillites financières, comme celle de New-York, devraient être exemplaires.

Mais étaient-elles bien nécessaires pour révéler cette impasse ?
Ou bien les spécialistes sont incompetents ou bien ils ne disent pas toujours la vérité.

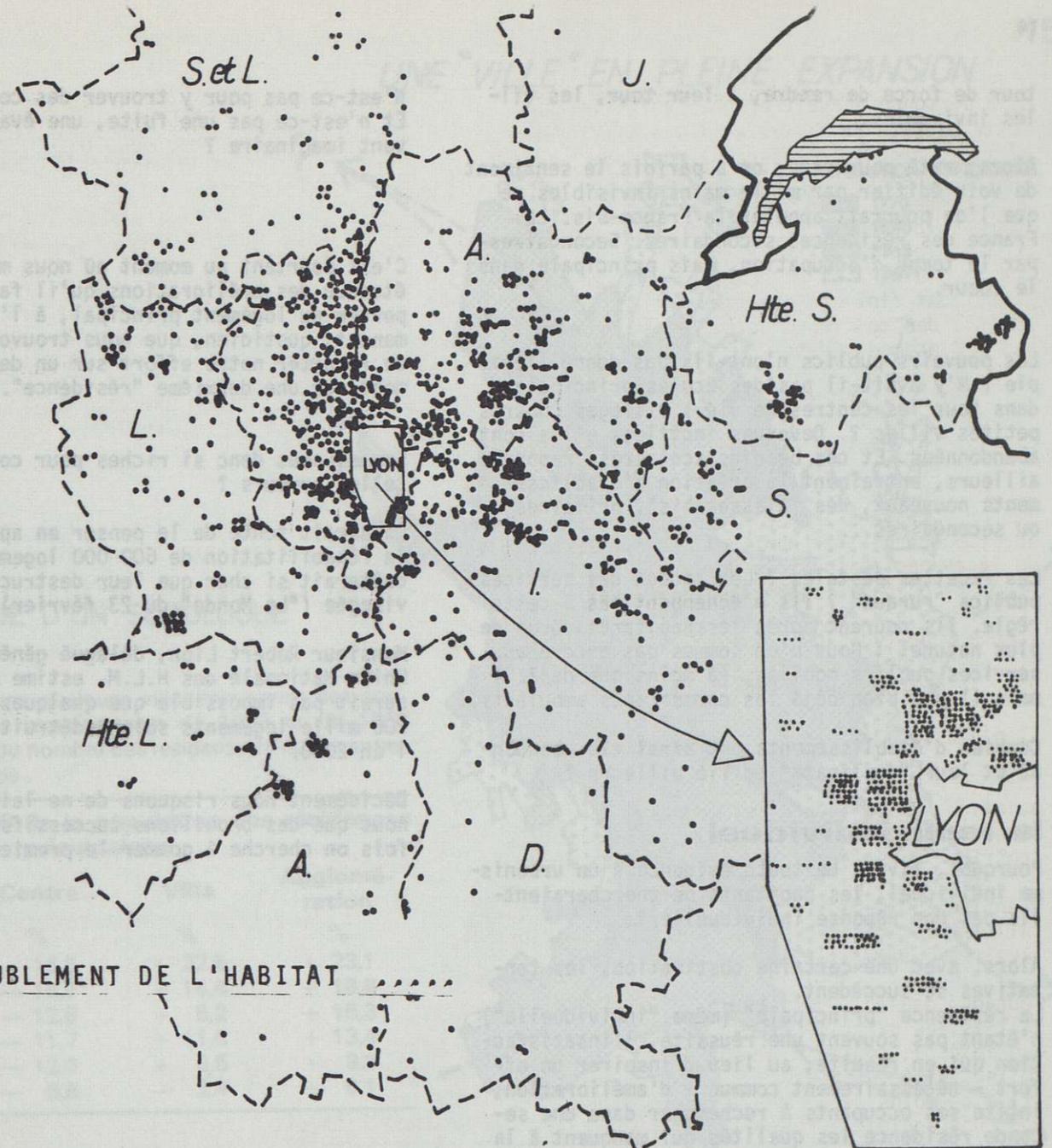
Ce déséquilibre du peuplement était donc bien, socialement et financièrement, désastreux.

Qui osera soutenir aujourd'hui qu'il n'était pas prévisible ?

Personne.

● la France - bis

Les Français tirent eux-mêmes, peut-être inconsciemment, les leçons de ces contradictions. Après avoir vidé les campagnes nous avons réalisé le



RESIDENCES SECONDAIRES DES LYONNAIS

• une résidence secondaire

(D'après le Comité d'aménagement de la région lyonnaise, cité par J.LABASSE et M. LAFERRERE, dans "la région lyonnaise")

tour de force de rendre, à leur tour, les vil-
les invivables.

Alors, raté pour raté, on a parfois le sentiment
de voir édifier par mille mains invisibles ce
que l'on pourrait appeler la France-Bis. La
France des résidences secondaires. Secondaires
par le temps d'occupation, mais principale dans
le cœur.

Les pouvoirs publics n'ont-ils pas donné l'exem-
ple ? N'y avait-il pas des écoles principales
dans tous les centres de vie : villages, bourgs
petites villes ? Devenues inutiles, elles sont
abandonnées. Et ces besoins scolaires, reportés
ailleurs, entraînent la création d'établisse-
ments nouveaux, des "classes-bis", primaires
ou secondaires...

Les recettes postales ? Les locaux des services
publics "ruraux" ? Ils n'échappent pas à cette
règle. Ils courent après les habitants. Quoi de
plus naturel ! Nous n'en sommes pas encore aux
services publics mobiles, (à moins que déjà..) mais
il y a bien déjà les commerçants ambulants..

Combien d'établissements ont ainsi été abandon-
nés et leur "duplicata" édifié ailleurs ?

● le repli individuel

Pourquoi, livrés de toute évidence à un urbanis-
me individuel, les habitants ne chercheraient-
ils pas une réponse individuelle ?

Alors, avec une certaine obstination, les ten-
tatives se succèdent.

La résidence "principale" (même "individuelle")
n'étant pas souvent une réussite, l'insatisfac-
tion qui en résulte, au lieu d'inspirer un ef-
fort - nécessairement commun - d'amélioration,
incite ses occupants à rechercher dans une se-
conde résidence les qualités qui manquent à la
première.

N'est-ce pas pour y trouver des compensations ?
Et n'est-ce pas une fuite, une évasion, sou-
vent imaginaire ?

C'est pourtant au moment où nous mesurons l'-
étendue des améliorations qu'il faudrait ap-
porter au logement principal, à l'habitat per-
manent, quotidien, que nous trouvons les moyens
de reporter notre effort sur un deuxième loge-
ment sur une deuxième "résidence".

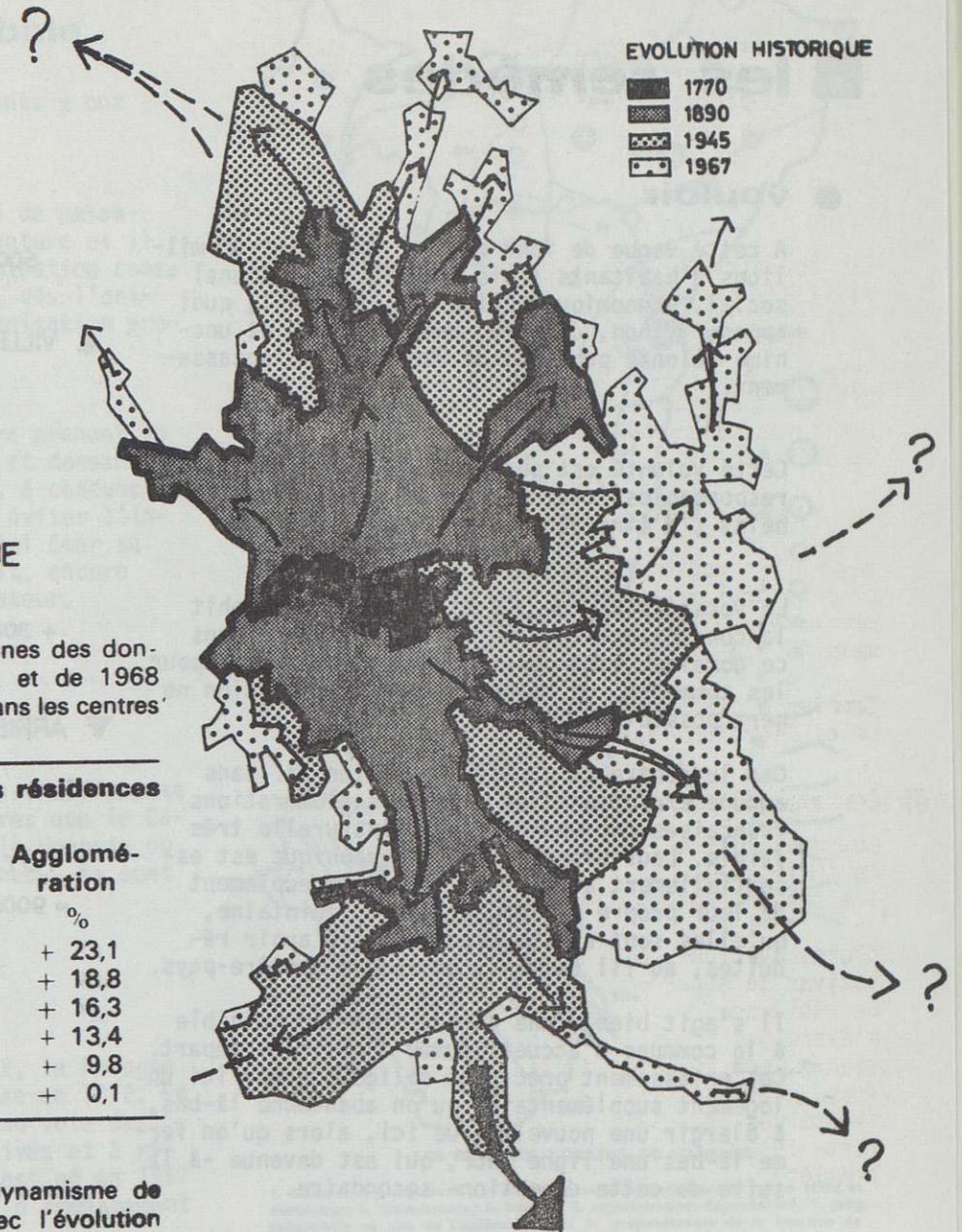
Sommes-nous donc si riches pour commettre de
telles erreurs ?

On serait tenté de le penser en apprenant que
la réhabilitation de 600 000 logements HLM
coûterait si cher que leur destruction est en-
visagée ("Le Monde" du 23 février).

Monsieur Robert Lion, délégué général de l'-
Union Nationale des H.L.M. estime même qu'il ne
serait pas impossible que quelques deux millions
200 mille logements soient détruits d'ici à
l'an 2000.

Décidément nous risquons de ne laisser derrière
nous que des brouillons successifs. Même si par-
fois on cherche à gommer le premier.

UNE "VILLE" EN PLEINE EXPANSION..



LE POINT DE VUE D'UN SOCIOLOGUE

La comparaison dans quelques villes moyennes des don-
nées fournies par les recensements de 1962 et de 1968
montre que la baisse du nombre des résidents dans les centres
est souvent très rapide

Variation 1962-1968 de la population des résidences principales :

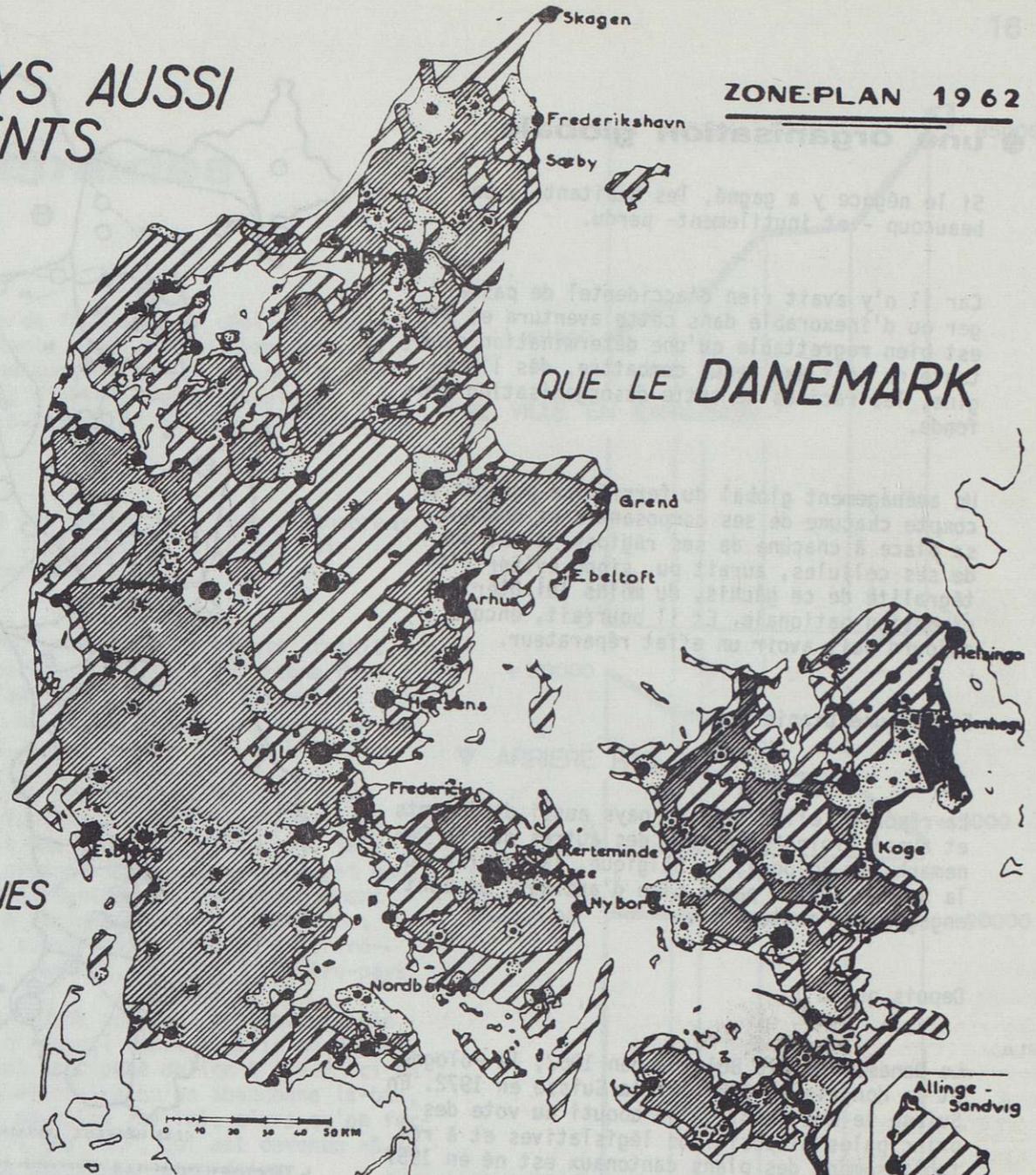
	Centre	Ville	Agglomé- ration
	%	%	%
Perpignan	- 16,5	+ 22,5	+ 23,1
Orléans	- 16,7	+ 14,4	+ 18,8
Dijon	- 12,5	+ 5,2	+ 16,3
Limoges	- 11,7	+ 11,8	+ 13,4
Mulhouse	- 12,0	+ 6,5	+ 9,8
Lens	- 5,5	- 2,4	+ 0,1

Paradoxalement, il semble même que le dynamisme de
l'agglomération soit en relation négative avec l'évolution
de la fonction résidentielle du centre. >>>

(PAUL RENDU, revue "URBANISME",
n° 120/121 juin-juillet 1970)

Jusqu'où ?

DES PAYS AUSSI DIFFERENTS

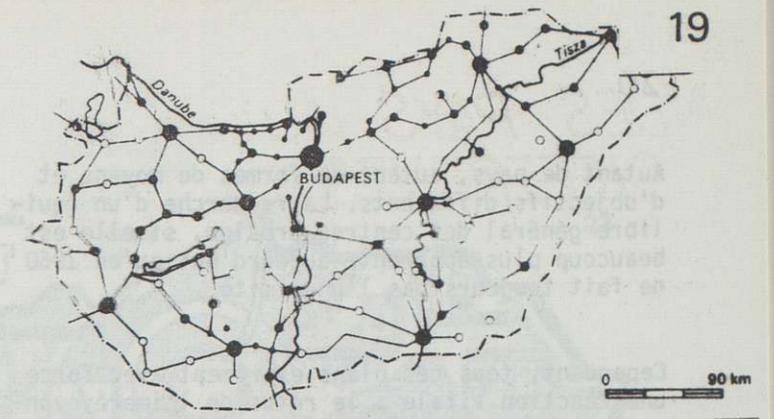


QUE LE DANEMARK

ET AUSSI ELOIGNES

- ZONE 1 - Zone de développement urbain et industriel
- ▨ ZONE 2 - Zone d'attraction des villes et industries
- ▧ ZONE 3 - Paysage de valeur récréationnelle et culturelle.
- ▩ ZONE 4 - Zone agricole.

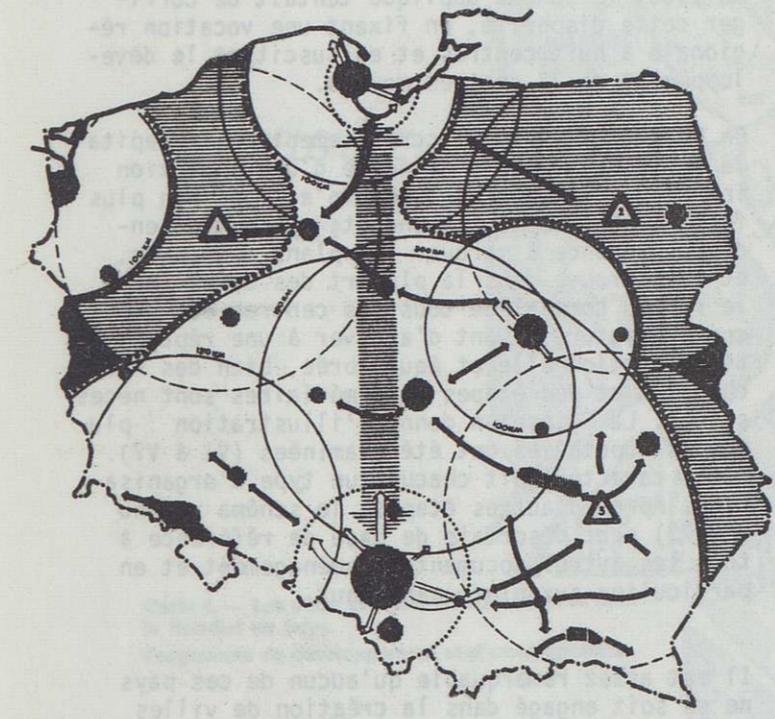
LA HONGRIE



PLAN DU RÉSEAU NATIONAL DES CENTRES D'HABITAT D'IMPORTANCE RÉGIONALE, AVEC LE RÉSEAU NATIONAL DES VOIES DE COMMUNICATIONS PROPOSÉ

- centre de région
- sous-centre agricole
- localité propre aux implantations industrielles
- sous-centre industriel
- sous-centre touristique
- mais non sous-centre

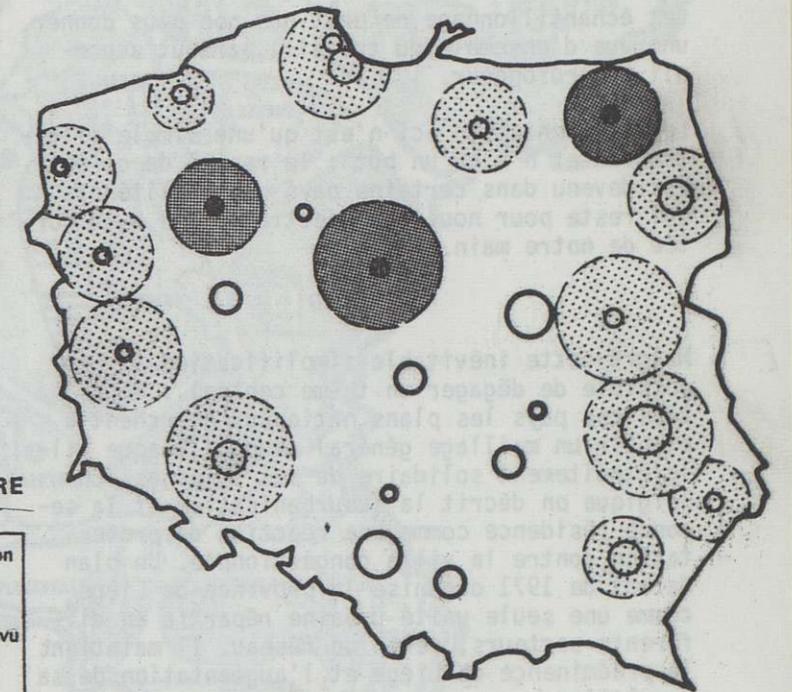
LA POLOGNE



PREMIER PLAN NATIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE PLAN SEXENNAL (1950-1955)

- centre existant de services industriels
- ▨ principale région industrielle
- ▧ région industrielle moins importante
- concentration industrielle existante
- limite économique de la production de la grande industrie
- limite du transport rationnel des produits industriels
- direction de la décentralisation des régions industrielles
- principale direction de développement
- △ nouveau centre industriel prévu
- limite des centres industriels projetés
- ▨ région insuffisamment industrialisée
- ▩ région non industrialisée

UN REEQUILIBRAGE VOLONTAIRE ...



- A FREINER
- ▨ A FORTIFIER
- A COMPLETER

Autant de pays, autant de formes de moyens et d'objectifs différents. La recherche d'un équilibre général des centres urbains, si elle est beaucoup plus apparente aujourd'hui qu'en 1960 ne fait toujours pas l'unanimité.

Cependant, tous ces plans expriment avec force une réaction vitale : le refus de l'imprévoyance.

Bien sûr, ces pièces éparses ne sont pas là pour une étude comparative, même sommaire. La diversité de leur provenance, leur différence d'âge et leur caractère fragmentaire ne la permettraient pas.

Cet échantillonnage ne peut pas non plus donner une vue d'ensemble du travail, partout accompli en profondeur.

Leur présentation ici n'est qu'une simple illustration et n'a qu'un but : le rappel de ce qui est devenu dans certains pays une réalité et qui reste pour nous un objectif encore à la portée de notre main.

Malgré cette inévitable simplification il est possible de dégager un thème central : dans tous ces pays les plans nationaux cherchent à établir un maillage général rendant chaque ville étroitement solidaire de ses voisines. En Belgique on décrit la suburbanisation et la seconde résidence comme une réaction de protestation contre la ville congestionnée. Un plan datant de 1971 organise la province de Liège comme une seule unité urbaine répartie en différents secteurs, selon un réseau. Il maintient la prééminence de Liège et l'augmentation de sa population.

C'est aussi le cas de la Hongrie, bien qu'un

plan établi dès 1959 prévoyait déjà comme objectif essentiel de ralentir la croissance de la capitale.

Dans ce pays, le poids démographique de la capitale n'avait laissé subsister sur le reste du territoire qu'un réseau urbain, très faible. En 1963, le schéma appliqué tentait de corriger cette disparité, en fixant une vocation régionale à huit centres et en suscitant le développement de 72 centres moyens.

En Pologne, aussi, l'accroissement de la capitale reste admis et le principe d'une migration intérieure tendant vers zéro n'est pas non plus facilement accepté. Cependant, une autre tendance commence à marquer les plans régionaux, et se retrouve dans la plupart des autres pays le réseau complet de tous les centres est pris comme ossature. Avant d'arriver à une répartition fonctionnelle et équilibrée, bien des recherches et des étapes intermédiaires sont nécessaires. La Suisse en donne l'illustration : plusieurs hypothèses ont été examinées (VI à V7). Elle caractérisait chacune un type d'organisation. Après d'autres étapes, le schéma retenu (CK 73) sert désormais de base de référence à tous les autres documents d'aménagement et en particulier aux plans cantonaux.

Il est assez remarquable qu'aucun de ces pays ne se soit engagé dans la création de villes artificielles (cet adjectif convient mieux que celui de "villes nouvelles"). La Pologne avait bien, vers 1950, fait une tentative, mais son échec l'a conduite à rechercher, comme ailleurs, le développement équilibré des centres locaux.

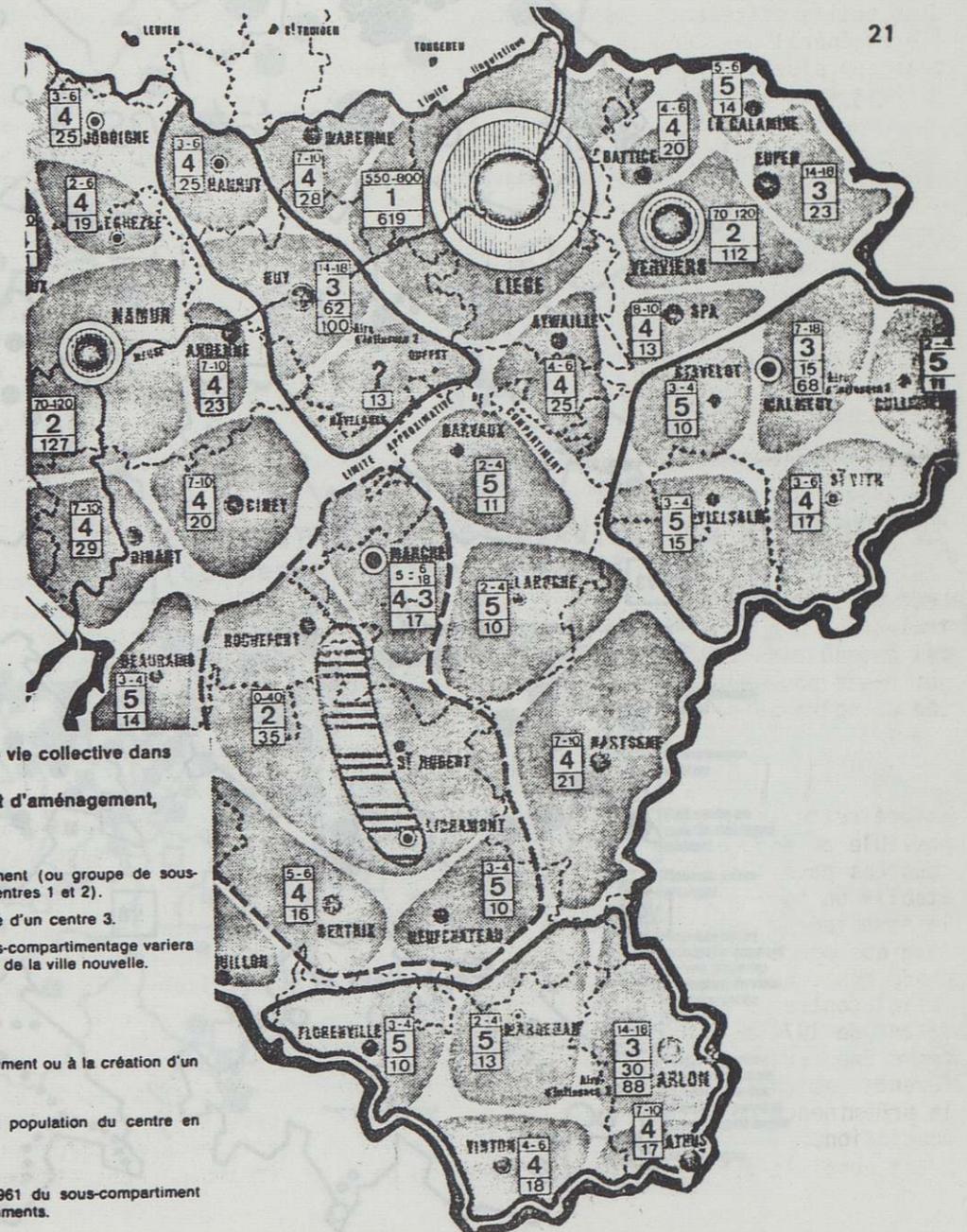
L'un des documents est particulièrement représentatif de cet effort raisonné de rééquilibrage démographique. Il montre l'éventail des actions à engager (augmentation, maintien ou freinage) pour atteindre l'objectif recherché,

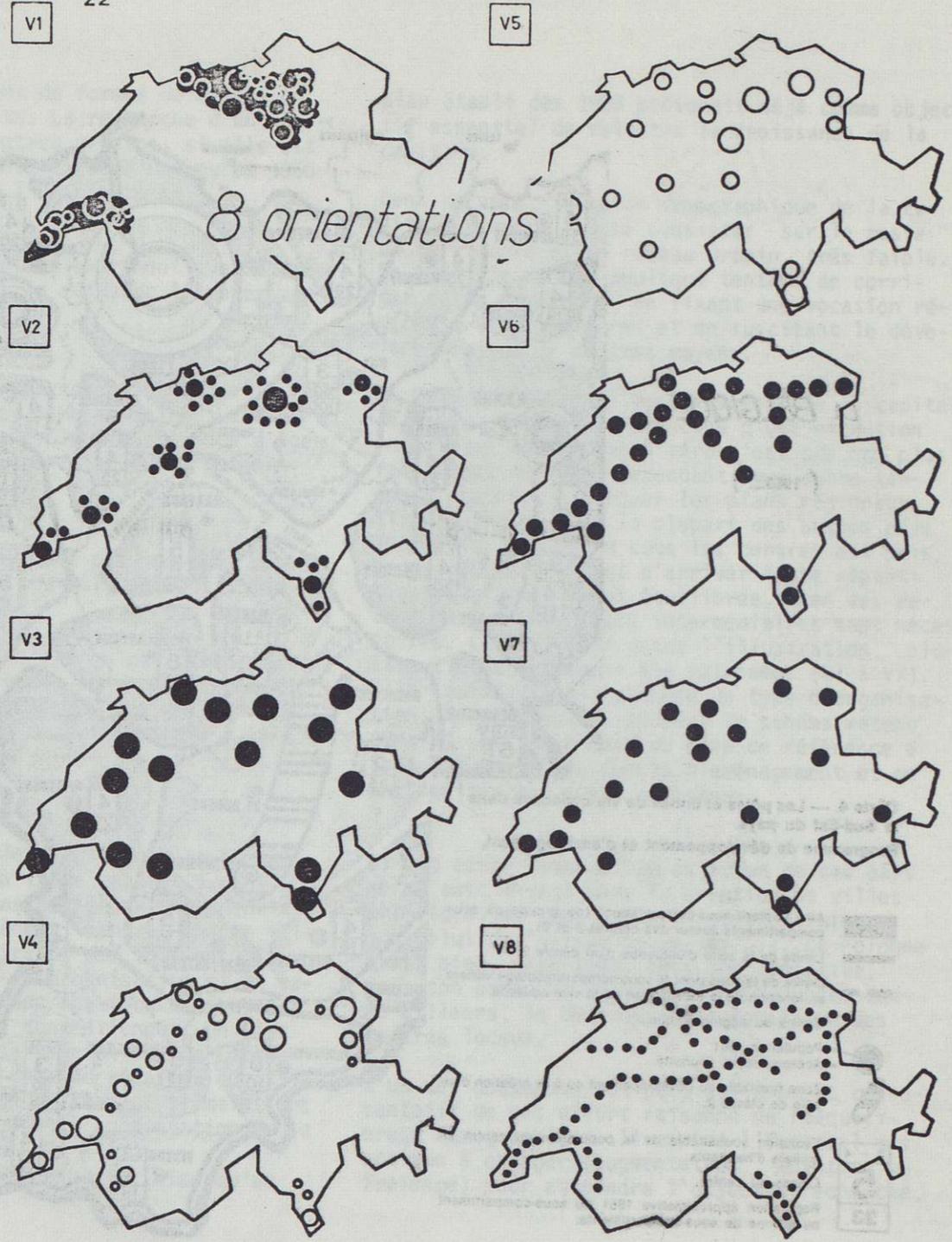
LA BELGIQUE

(1963...)

Carte 4. — Les pôles et unités de vie collective dans le Sud-Est du pays.
Programme de développement et d'aménagement,

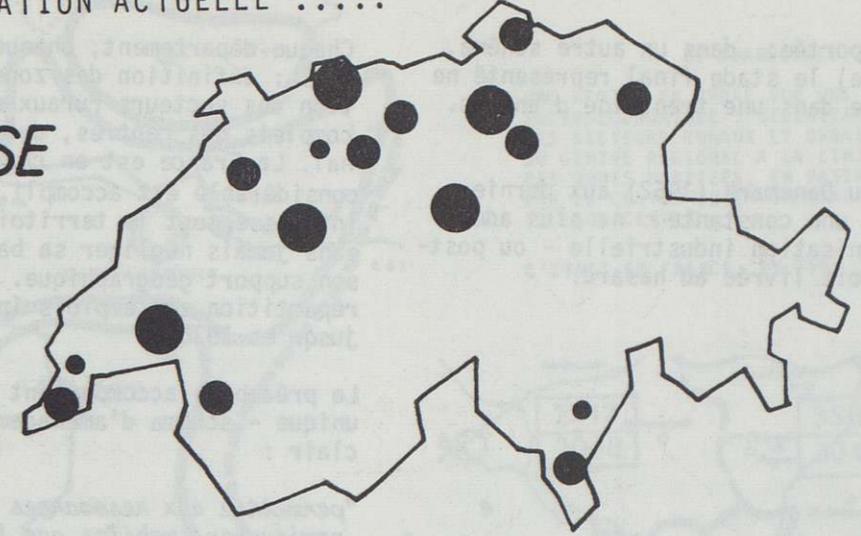
-  Aire formant sous-compartiment (ou groupe de sous-compartiments autour des centres 1 et 2).
-  Limite de la zone d'influence d'un centre 3.
-  Limite de la zone dont le sous-compartimentage variera en fonction de la localisation de la ville nouvelle.
-  Centre ou agglomération
-  Population 1961.
-  Accroissement souhaité.
-  Zone favorable au développement ou à la création d'un pôle de classe 2.
-  Evolution souhaitable de la population du centre en milliers d'habitants.
-  Classe du centre.
-  Population approximative 1961 du sous-compartiment ou groupe de sous-compartiments.





LA SITUATION ACTUELLE

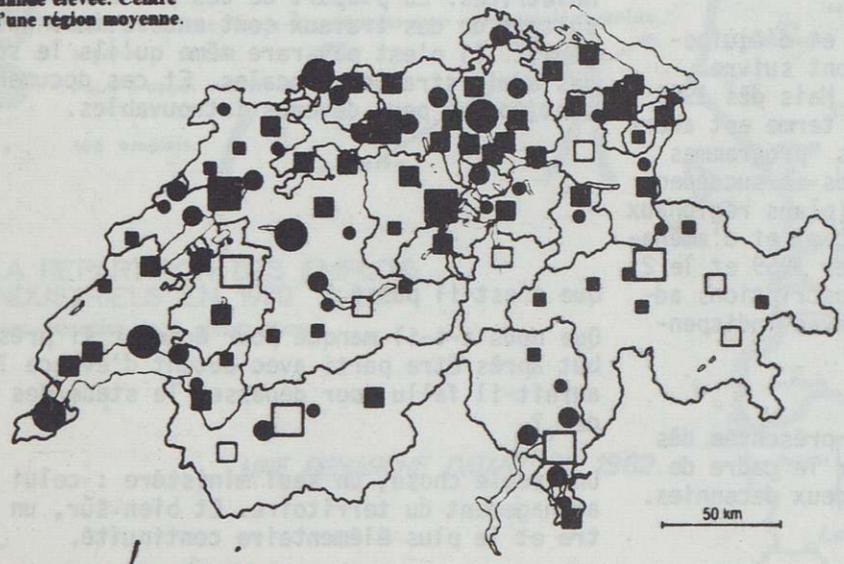
LA SUISSE



Agglomération principale: Localité centrale de l'importance d'une grande ville, où se trouve un vaste choix d'installations centralisées permettant de couvrir les besoins exceptionnels et très spécialisés. Centre d'une grande région.

Agglomération moyenne: Localité centrale de l'importance d'une ville moyenne avec installations centralisées répondant à une demande élevée. Centre d'une région moyenne.

ET LA STRUCTURE D'URBANISATION RETENUE (conception directrice CK 73)



La répartition des centres d'après la conception directrice CK-73

- Centre principal existant
- Centre moyen existant
- Petit centre en zone de montagne existant
- Nouveau centre principal
- Nouveau centre principal n'assurant qu'une partie des principaux services
- Nouveau centre moyen
- Nouveau centre moyen n'assurant qu'une partie des principaux services
- Nouveau petit centre en zone de montagne

50 km

un choix :

■ les tatonnements

● depuis 15 ans

Cette absence est, seule, responsable de l'interminable période de tâtonnements dans laquelle nous sommes plongés depuis une quinzaine d'années.

Ce vide explique et suscite à la fois les conflits et les rivalités administratives. Nombreux sont les ministères et les ministres qui ont tour à tour, ont tenté de régner sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme : la construction, l'Équipement (alias Travaux Publics), l'Intérieur. L'Agriculture - et le vaste territoire placé sous sa responsabilité - continuant à conserver son indépendance. Il existe bien depuis longtemps pour tenter l'impossible harmonisation, une "délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale" (DATAR). Les limites de sa mission et l'échelle de ses moyens, traduisent assez bien le rang auquel est réduit l'aménagement du territoire.

La responsabilité réelle de l'aménagement et de l'urbanisme est donc partagée entre plusieurs ministères qui s'en disputent parfois les morceaux, les hébergent provisoirement, changent leurs noms et encore plus souvent de mains...

Combien de ministres se sont partagé la responsabilité de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme depuis 15 ans ? SUDREAU, ORTOLI, PISANI, MAZIOL, GUICHARD, GALLEY, FOURCADE, pour ne citer que quelques-uns. Certains furent prestigieux, mais combien furent en mesure d'exercer leur mission plusieurs années de suite ?

Dans ces conditions, comment s'étonner de ce qu'aucun d'eux n'ait réussi à imprimer un mouvement susceptible de garder le cap sur la même direction plusieurs années de suite, et, moins encore d'esquisser une doctrine d'aménagement et d'urbanisme ?

Alors ne nous étonnons pas si, après les grands ensembles de "collectifs" on édifie des grands ensembles d'"individuels", après les actions spectaculaires sur les "façades" (atlantique ou méditerranéenne) on court vers l'"intérieur" (schéma massif central ?). Si, après les bassins ("agences de bassins") on s'occupe des "massifs" ("schéma d'orientation de massif"..).

Et si, après les métropoles d'équilibre, -qui ressemblent davantage à un moyen de lutte tournée contre l'agglomération parisienne qu'à une mesure organisatrice des régions-, on allume le contre-feu : les "villes moyennes", car il n'était pas prévu (mais prévisible..) que les métropoles créent autour d'elles, en province, par mimétisme avec le modèle qu'elles étaient censées combattre, autant de petits bassins parisiens. Puis, pour éviter que ces villes "moyennes" à force d'être le point de mire, ne soient à leur tour atteintes de boulimie, l'attention s'est portée sur les petits bourgs ("contrats de pays") les villages, le territoire dit "rural".

Après avoir désigné la convergence du réseau ferré vers Paris comme l'erreur à ne pas renouveler, et après avoir établi en 1961, 1962 et 1963 le schéma autoroutier qu'il conviendrait de suivre, que voit-on apparaître, km par km sous nos yeux ? l'exacte réplique du réseau ferré du 19^e siècle !

Et les immeubles-tours ? Il en faut. Et puis, il n'en faut plus. Et les campus universitaires. Dix ans avant que notre premier campus soit en chantier, les américains en avaient souligné les graves inconvénients. Nous les imitons quand même.

Et les tramways ? supprimés, puis ressortis...

Quand cessera ce bégayage permanent ?

Quand se décidera-t-on à ne pas dire le lendemain le contraire de ce que l'on a affirmé la veille, et à réaliser plus tard, l'exacte réplique de ce que l'on a vigoureusement condamné ?

L'absence de responsabilité est telle que le citoyen est aujourd'hui constamment pris à témoin et que l'on tente de le mettre à contribution.

Présentée en ordre dispersé, chaque opération divise facilement l'opinion et suscite des réactions locales et partisans : les "associations de défense".

C'est ainsi que le train à grande vitesse TGV Paris-Lyon, les centrales nucléaires, certaines liaisons autoroutières, la démolition d'un immeuble "ancien" ou la construction d'un immeuble "moderne" occupent tous à tour ou pêle-mêle le devant de la scène.

Comment, de cette façon, les habitants pourraient-ils discerner l'étroite interdépendance de toutes ces pièces éparses ?

Il est donc facile d'opposer des courants d'opinion de sens contraire, de placer des associations de défense en contradiction entre elles et de les renvoyer dos à dos...

Pour tous ceux qui tiennent à conserver une certaine tranquillité et surtout à se débarrasser de toute responsabilité, cette forme de "concertation" est la forme idéale de l'anonymat : elle leur garantit l'impunité. Pour ceux-là, la multiplication des "associations de défense" est une aubaine...

Elle traduit pourtant, il faut le reconnaître, un salutaire sursaut d'intérêt. Constatant ces incohérences certaines associations ont réussi à sauver d'inestimables chef-d'oeuvres ou à éviter d'irréparables erreurs. La liste en serait déjà longue. Mais ces actions spontanées et conservatoires ne nous dispensent pas d'une impérieuse obligation : élaborer une politique globale d'aménagement et d'urbanisme.

Profitant de l'absence d'un ministère de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, le territoire français est en effet devenu le champ d'expérience de techniciens et de spécialistes de tous horizons et de toutes disciplines, qui s'exercent à l'urbanisme sans en connaître les bases.

Le résultat est là, sous nos yeux : un puzzle. Pour remettre toutes ces pièces en place le travail sera long, car en 1977 nous paraissions être revenus au point de départ.

La vaste entreprise à laquelle tant d'hommes ont été associés vers 1960 apparaît aujourd'hui comme un chantier abandonné.

Est-ce à dire qu'il n'y a plus aujourd'hui aucun plan national d'aménagement ? Il vaudrait sans doute mieux, mais la réalité est toute autre. Elle est l'exacte reflet de la balkanisation de l'aménagement. Chacun des ministères qui estime y avoir une part de compétence à établir le sien. Y compris les grands services nationaux. Et pour ajouter à la confusion chaque ministre a marqué des préférences personnelles différentes.

Avec infiniment plus de nuances, de doigté et le sens de la synthèse, la récente "commission pour le développement des responsabilités locales" part des mêmes analyses mais vise malheureusement les mêmes objectifs : réduire le nombre des communes dans les régions dépeuplées ou surpeuplées, quitte à maintenir certaines subdivisions pour garder un meilleur contact avec la population locale. Elle adopte aussi des formes et un vocabulaire plus rassurant que la "fusion" ou le "regroupement" = c'est la communauté de communes.

Les solutions qu'elle propose représentent certainement la photographie la plus récente de la situation actuelle. Mais comment la ferait-elle évoluer et vers où ?

On invoque souvent comme un objectif salubre la réduction du nombre des communes. Elles sont 8000 seulement en Italie. 7000 en Suède et les efforts menés dans ces deux pays tendraient à les ramener respectivement à 3000 et à 900. Mais le terme de commune, utilisé ici et là, désigne-t-il le même échelon ? La Suisse, en 1977, compte 3072 communes pour un territoire de 41 300 km² et 6,4 millions d'habitants.

N'est-ce pas comparable ?

En réalité, la maison paraît toujours trop grande lorsqu'elle est vide. Et ces textes cherchent non seulement à s'adapter aux différents cas rencontrés, mais aussi à préparer une évolution jugée inexorable et attendue avec un certain fatalisme.

A L'ENDROIT...

La logique la plus élémentaire commanderait de fixer d'abord la structure générale du territoire, l'organisation du réseau urbain, l'échelle du peuplement, la mise en valeur des ressources et les conditions d'équilibre du milieu naturel, AVANT de procéder à la modification des structures administratives rendue éventuellement nécessaire.

Ne nions pas le principe d'une adaptation des limites administratives, ni la possibilité de retracer, comme l'exprime le rapport de cette commission "une nouvelle carte administrative de la France".

Mais pour l'adapter à quoi ? au résultat du hasard ou à la volonté de maîtriser notre organisation ? C'est la seule alternative.

OU A L'ENVERS ?

Pour le moment il est inquiétant de constater qu'en inversant la démarche nous allons consacrer par des actes administratifs importants une situation que personne n'a voulue, délibérément = le sous-peuplement d'une partie du territoire et le surpeuplement d'une autre.

Ainsi, à défaut d'avoir réussi à maintenir une organisation territoriale équilibrée, nous allons nous résoudre à administrer le déséquilibre.

Faute d'avoir guéri le malade, n'est-ce pas lui que nous allons punir ?

Mais pour certains - encore les plus nombreux aujourd'hui - puisque cette situation ne correspond plus à la réalité il faut - et il suffit - de réajuster les limites administratives.

Et s'ils avaient tort ?

Si cette situation, que tout le monde s'accorde à trouver détestable, coûteuse et deshumanisante, n'était pas viable ?

Si elle ne faisait que refléter une phase passagère et instable, suivie d'un brusque renversement de tendance (comme il s'en produit parfois), au cas où l'homme, le principal intéressé ne puisse pas, lui s'en accommoder ??

En d'autres termes, que faut-il condamner, la commune désertée ou la commune congestionnée ? et que faut-il encourager : l'échelle communale, proche de l'habitant, ou la commune macrophage ?

La question mérite d'être posée car selon la réponse la solution est diamétralement opposée.

qui ?

Et à qui la poser sinon aux Maires ?

Mais la réponse ne pourra être immédiate. Il faudra laisser aux maires le temps d'obtenir, non pas une modification des structures communales mais une modification des habitudes qui les ont tenus à l'écart de la conception des projets d'aménagement et d'urbanisme.

Il ne s'agit pas d'une simple concertation. Celle-ci a été officiellement créée par la loi d'orientation foncière et ses décrets d'application. Elle existait dans les faits bien avant mais ne pourra aller plus loin tant que subsistera (et s'aggravera...) la disparité fondamentale qui sépare les élus et les administrations de l'Etat.

Des moyens financiers et techniques toujours plus importants donnent aux administrations une supériorité que bien peu d'élus peuvent lui contester.

Elle place la majorité d'entre eux dans un état de subordination que le rôle plus honorifique que réel de "président" des groupes de travail ne peut faire oublier.

Comment parler de concertation sans faire en sorte que tous les interlocuteurs disposent de moyens égaux pour aborder le sujet, pour juger, apprécier et choisir ?

Les principaux textes sortis depuis une dizaine d'années sont bien peu précis sur les moyens de parvenir à cette indispensable égalité.

Par contre, la lecture de circulaires d'application et notamment celle du 28 février 1967 donne le sentiment que l'écart, au lieu de se combler, s'est aujourd'hui largement creusé : le "groupe d'études et de programmation" (G.E.P.) des Directions départementales de l'Équipement y était décrit, à l'époque, "comme lieu de confrontation des collectivités et des organismes intéressés pour l'orientation des études" et leur rôle était présenté comme celui d'un "organisme d'exécution" (1).

Six ans après la situation est retournée. Les G.E.P. sont devenus des organismes de conception et nombreuses sont les municipalités ramenées au rang d'exécutant...

Comment une telle transformation a-t-elle pu se produire ?

Pour certains elle a été facilitée par la passivité des élus locaux.

Pour d'autres, elle est due au retard apporté à la publication des textes d'application concernant les établissements publics d'études et de recherches.

Quoi qu'il en soit, les agences d'urbanisme qui, seules, auraient pu rendre aux collectivités locales la maîtrise de l'aménagement de leur territoire, ont tardé à voir le jour. Des responsables de l'administration municipale, comme A. LEFEBVRE se demandent non sans malice si les G.E.P. ne reçoivent pas de substantiels crédits d'études pour essayer, parfois, de décourager les tentatives d'émancipation des municipalités. (1).

(1) - citée par A. LEFEBVRE, secrétaire général de la ville et du District de Nancy, dans "Villes et planification".

Les établissements publics d'études et les agences municipales d'urbanisme sont, il est vrai, encore bien rares.

Ce n'est pas toujours faute de moyens. L'Etat finance largement les études d'aménagement et d'urbanisme, mais il arrive assez souvent - lorsqu'elles intéressent les territoires communaux - que les collectivités locales concernées ou le Conseil Général (et quelquefois les deux) apportent leur contribution financière.

Dans quelques pays voisins (Suisse et Belgique notamment) les rôles sont exactement inversés : l'initiative et la responsabilité des études incombent aux communes. Elles en supportent le coût... mais l'Etat apporte sa contribution dans des proportions qui rendent, sur le plan financier, la situation comparable à la nôtre, alors que la conduite, elle, est essentiellement locale.

Dans l'établissement des documents d'urbanisme, l'initiative semble ainsi, surtout depuis une dizaine d'années, avoir peu à peu échappé aux élus locaux. Il faut reconnaître que dans un domaine devenu si complexe il est devenu bien rare que des communes de faible ou de moyenne importance puissent jouer le rôle d'un interlocuteur actif dans les réunions de travail. Sur ce point, pourtant vital, le projet de création de "communautés de communes" n'apporte pas de réponse.

N'était-ce pas là le principal objectif de la "commission de développement des responsabilités locales ?".

S'il est un domaine où cette responsabilité mériterait un développement, c'est bien celui-là.

Car ce domaine, l'aménagement du territoire, est le seul à détenir la clef de l'organisation de toutes les cellules territoriales, depuis la section de commune, -de plus en plus négligée et pourtant essentielle-, jusqu'à la région naturelle (souvent l'arrondissement, oublié lui aussi) et la région de programme....

L'Association Nationale des maires s'était déjà inquiétée, à plusieurs reprises, de cette éviction de fait, sinon de droit. Son 53ème congrès manquera sans doute une étape importante à cet égard. Une motion finale demande en effet que soit créée, dans chaque département, une commission de travail groupant essentiellement les élus afin de pouvoir examiner les différents objectifs d'aménagement et faire connaître ses choix avant que ne soit lancé le programme des études entreprises par chaque administration.

C'est sans doute un premier pas et le cadre départemental le situe à une excellente échelle, car il préfigure - il faut l'espérer - celui que fera, dans la même direction, les régions.

Il en faudra bien d'autres avant que les élus et leurs administrés ne reconquérissent l'initiative et n'arrivent à définir eux-mêmes, avec l'aide - mais seulement l'aide - des administrations de l'Etat, leur propre avenir.

C'est ce qu'on peut leur souhaiter de meilleur.

■ un maire_forain...

"ON DEMANDE UN MAIRE FORAIN". CE N'EST PAS ENCORE UNE PETITE ANNONCE. MAIS ... PERSONNE N'A, SEMBLE-T-IL, ATTACHE BEAUCOUP D'IMPORTANCE A UN DECRET QUI A PERMIS RECEMMENT D'ELEVER DE 3 A 5, DANS CERTAINES COMMUNES, LE NOMBRE DES "CONSEILLERS-FORAINS".

IL N'Y A LA, ME DIREZ-VOUS, QU'UNE MESURE BIEN ANODINE ET SANS CONSEQUENCE.

IL EST BIEN NATUREL, DANS UNE COMMUNE DEPEUPLEE, LORSQU'IL N'EST MEME PLUS POSSIBLE DE REUNIR 9 CONSEILLERS PARMIS LES HABITANTS (J'ALLAIS DIRE PARMIS LES SURVIVANTS ...) D'ALLER CHERCHER AILLEURS CET INDISPENSABLE RENFORT.

C'EST CE RENFORT QUE L'ON A SI POETIQUEMENT ET OFFICIELLEMENT DESIGNÉ SOUS LE TERME DE "CONSEILLER-FORAIN".

C'EST AINSI QUE QUICONQUE PEUT ETRE ELU CONSEILLER (ET DEVENIR MAIRE ?) DANS UNE COMMUNE LOINTAINE DANS LAQUELLE IL N'A JAMAIS ETE DOMICILIE.

QU'Y A-T-IL A REDIRE ?

RIEN.

SINON QUE LA SOUS-REPRESENTATION DE LA POPULATION DANS CES VASTES CONGLOMERATIONS EN DEVIENT PLUS SAISSANTE.

N'EST-CE PAS D'AILLEURS CE QUI A AMENE DES COMMUNES COMME CELLE DE MARSEILLE A CREER 190 "COMMITES D'INTERET DE QUARTIER" ET 17 COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES ?

CETTE SOLUTION EST MEME REPRISE PAR LA COMMISSION DE DEVELOPPEMENT DES RESPONSABILITES LOCALES, PRESIDEE PAR OLIVIER GUICHARD : "MAIRIES ANNEXES, COMMISSIONS DE QUARTIER AGREGES AUTOUR DU CONSEILLER MUNICIPAL OU DES CONSEILLERS ELUS DANS LE QUARTIER : CE SONT DES FORMULES POSSIBLES".

QU'Y A-T-IL A REDIRE ?

RIEN.

SINON QU'IL FAUT D'ABORD REpondre A LA PREMIERE QUESTION :

- MONSIEUR LE MAIRE, QUE FAUT-IL CONDAMNER, LA CELLULE COMMUNALE OU LA CONGESTION ACTUELLE DU PEUPELEMENT ?

C'EST L'UNIQUE QUESTION D'UN UNIQUE ENJEU.

ALORS, MONSIEUR LE MAIRE, A VOUS DE FAIRE CONNAITRE VOTRE CHOIX.

ET A NOUS DE JUGER.

LA LOI SUR L'ARCHITECTURE EN FRANCE.
(Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977).

Nous extrayons de la dernière loi qui vient d'être votée par l'Assemblée Nationale et le Sénat l'article 1er :

"L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du Patrimoine sont d'intérêt public.

Les autorités habilitées à délivrer le permis de construire ainsi que les autorisations de lotir s'assurent, au cours de l'instruction des demandes, du respect de cet intérêt".

Les moyens mis à la disposition des praticiens dans la réalisation de ces objectifs seront-ils adéquats ? La loi organise effectivement l'assistance architecturale dans le cadre de conseils d'architecture et d'urbanisme créés dans les départements, en liaison avec les services d'équipement, en vue de promouvoir la qualité du cadre bâti par une information des usagers et au cas échéant par une assistance architecturale. La délivrance du permis de construire est subordonnée à l'avis favorable de l'organisme nouvellement créé.

Le problème de l'efficacité des mesures prises reste posé : le cadre bâti avec ses implications sociales, économiques, n'évolue qu'avec une extrême lenteur. Ce n'est que dans la mesure où la réforme affectera ces facteurs qu'un progrès deviendra possible et perceptible. A.S. _

■ informations

ARCHITECTURE AUX U.S.A.

LE CENTRE CULTUREL AMERICAIN organise un programme sur l'Architecture aux U.S.A. du Lundi 25 avril au vendredi 29 avril (3, passage du Dragon à Paris 6ème).

Cette semaine sera centrée autour de Bill Lacy qui a été pendant 5 ans le directeur de "Archi-

ecture and Environment Arts" pour le "National Endowment for the Arts" et qui, à ce titre, a conçu et mis en oeuvre des programmes de "design assistance" pour des communautés et des villes ainsi que des études à l'échelle de villes entières et des programmes de préservation de quartiers.

Bill Lacy est l'une des personnalités les plus marquantes dans le domaine de la réhabilitation des bâtiments désaffectés. Il a été à l'origine de la législation et des sources de financement pour l'adaptation et la réutilisation de ces bâtiments. Il prépare un livre intitulé : ARCHITECTURE IS A PRIMER FOR THE NEXT 25 YEARS, dans lequel il analyse les possibilités architecturales pour les 25 ans à venir. Chaque chapitre est consacré à l'une des tendances innovatrices actuelles et sur l'impact futur qu'elle pourra avoir.

Le programme ARCHITECTURE AUX U.S.A. se déroulera de la façon suivante :

● Lundi 25 avril à 19 heures

Films sur l'architecture aux U.S.A. présentés par François Confino, entre autres : Architecture in the petroleum age - Who built this place ? The once and Future Landmark.

● Mardi 26 avril à 19 heures - conférence - traduction simultanée -

Bill Lacy : L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE AUX U.S.A. : DESIGNING AN ARCHITECT.
Modérateur, François Ascher, Maître Assistant à l'Institut d'Urbanisme de Paris VIII.

● Mercredi 27 avril à 19 heures - conférence. Traduction simultanée.

Bill Lacy : OLD AND NEW MONUMENTALISM.
Modérateur, Jean Dethier (C.C.I).

● Jeudi 28 avril à 19 heures - conférence - Traduction simultanée.

Bill Lacy : LE REVISIONNISME ET LES INFLUENCES DE L'AVANT-GARDE
Modérateur, François Confino.

● Vendredi 29 avril à 19 heures.

Films sur l'architecture aux U.S.A., présentés par François Confino, entre autres : Organism. A measure of Change, Missing parts... ■

english summary

Present number is devoted to a critical analysis of contemporary settlement structure in France, characterized by the existence of about 36.000 «independent» municipalities. M. Alain Gautrand, planner, is proceeding on a general survey of the situation both as regards its administrative and demographic implications. Two features are particularly relevant: a growing dissatisfaction of populations both in «depressed» zones and congested urban areas as well as increased competition between communities for allocation of public resources, i.e. various kinds of public services. M. Gautrand believes that relevant authorities have already accepted the inevitable trend of mobility directed towards «main centres» having as its counterpart depopulation of large areas of the country. The author examines several attempts to overcome this situation in France, especially M. Olivier Guichard's the former Ministers proposal concerning an administrative reform promoting grouping of small communities into more livable units. At the same time he is stressing the value of a certain number of recent measures undertaken in a few european countries, like Belgium, Switzerland, Hungary and Denmark where the attempt has been made to define the optimum distribution of population before initiating physical planning.

le carré bleu 1958-77 : numéros disponibles

théorie et
pratique de
l'architecture

N°		
1958	1. Morphologie de l'expression (Pietilä)	3. Essai d'une théorie de la composition en architecture (Zachystal)
	2. Déshumanisation de l'architecture (Blomstedt)	4. Formation de l'architecte (Maldonado)
1959	1. Perception de l'espace (Petäjä)	1968 3. Architecture et le mouvement de Mai.
	4. Architecture et paysage (Blomstedt)	1969 4. Crise d'identité en architecture (Tzonis)
1960	4. Société et architecture (Bakema)	1970 4. Informatique et architecture (Lapied)
1961	1. La forme architecturale (Blomstedt)	1974 1. Environnement et comportement (Fatouros)
1965	2. L'avenir de l'architecture (Blomstedt)	1976 3. Méthodologie du projet architectural (Duplay)

1959	2. L'habitat évolutif (Candilis, Josic Woods)	1969 3. Mutation ou cessation (Nelson)
1962	1. L'unité d'habitation intégrale (Glikson)	1970 1. Développement linéaire, Amsterdam (Bakema)
1962	3. Toulouse le Mirail (Candilis, Josic, Woods)	1972 4. Création collective du tissu urbain (Duplay)
1964	1. Projet pour l'université de Berlin (Candilis, Josic, Woods)	1975 1. Places couvertes pour la ville (Y. Friedman)
1965	1. Fort-Lamy (Candilis, Josic, Woods)	1975 2. Travaux de morphologie urbaine (Duplay)
1968	4. Université de Villetaneuse (Fainsilber)	1976 1. Intégration de l'université dans une trame urbaine (Ciamarra)
1969	4. Ville universitaire (Ruusu vuori)	1976 4. Automobilité et la ville (Gautrand)
1969	2. Système d'urbanisme linéaire (Hansen)	

architecture
↔
urbanisme

urbanisme
↔
aménagement
du territoire

1963	Humanisation du milieu (Glikson)	1973 3. Aménagement de la région Nord de Paris (Atelier T. Garnier)
1966	1. Aménagement régional (Atelier T. Garnier)	1974 3. Environnement et la responsabilité de l'architecte (Lapied)
1967	1. L'œuvre de Patrick Geddes (Schimmerling)	1976 2. Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Aujame)
1972	3. Pour une approche globale de l'environnement (Lapied)	
1973	2. Rég. Méditerran. (Mastrandreas)	